

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 18-460-1935 modifiant certaines dispositions de celui du 4 octobre 1934 réglementant l'attribution de secours alimentaires aux nécessiteux.

n° 18-460-1935

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
20 mars 1935

Numéro JO  
n° 460 du 31/03/1935

Date du numéro  
31 mars 1935

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur.

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté du 6 mai 1922, portant règlement sur la comptabilité-matières à la Côte française des Somalis

**Vu** l'arrêté du 4 octobre 1934, réglementant l'attribution de secours alimentaires aux nécessiteux

Sur la proposition de l'administrateur commandant le Cercle de Djibouti,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Les dispositions de l'article 17 de l'arrêté susvisé du 4 octobre 1934 sont modifiées ainsi qu'il suit : Le régisseur économe se conforme, pour tenue des registres, aux règlements édictés par l'arrêté du 6 mai 1922 sur la comptabilité-matières. Il tiendra, en outre, un cahier d'ordinaire qui fait connaître les opérations de prise en charge, l'effectif des rationnaires et les quantités des denrées consommées.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout besoin sera.

M. DE COPPET.